

Recrute : un Maître de conférences Associé 50% (160h)

Champ disciplinaire : Arts et techniques de la représentation (ATR)

Discipline : Représentations de l'architecture (Ra)

Décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des Ecoles nationales supérieures d'Architecture

1. Présentation générale de l'Ecole, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand est un établissement public d'enseignement supérieur au budget annuel de 2,4 millions d'euros, pour un effectif de 614 étudiants, de 93 enseignants (28 titulaires, 12 associés dont 8 à mi-temps, 50 contractuels établissements) et de 40 agents administratifs.

L'école est installée depuis juillet 2015 dans les anciens locaux réhabilités du sanatorium de Sabourin, bâtiment emblématique offrant une superficie totale de 11 000 m². Engagée dans son territoire, l'ENSACF est membre fondatrice du Conseil des établissements associés (CEA) aux côtés, entre autres, de l'Université de Clermont-Auvergne (UCA).

Le programme pédagogique du cycle licence a pour objet l'enseignement de la conception. Chaque semestre est thématique à partir de notions clés ou d'objets qui fédèrent l'ensemble des disciplines et construisent une progressivité des connaissances par l'étudiant.

Les enseignements du cycle master sont structurés en 3 domaines d'études « Eco-conception des territoires et des espaces habités (EETH), Entre ville architecture et nature (EVAN), « Mémoire et techniques de l'architecture du patrimoine habité urbain et rural (METAPHAUR). Chacun des domaines d'études aborde un objet spécifique dans le but commun de conduire les étudiants au niveau de compétence requis pour l'obtention du diplôme d'Etat d'Architecte.

L'école prépare aussi, en partenariat avec l'école d'ingénieur de Polytech' Clermont, au double diplôme architecte-ingénieur et, en partenariat avec le département de géographie de l'UCA, au double cursus, STRATAM ouvrant vers les professions liées à l'aménagement des territoires.

2. Contexte scientifique de l'ENSACF

L'ENSACF a fondé son projet scientifique par la mise en place de la thématique de recherche « Architecture et marges », thématique qui est au fondement du Groupe de recherche en formation » (GRF) habilité par le BRAUP/MCC depuis le printemps 2015, intitulé « Ressources ». Composé d'une vingtaine d'enseignants chercheurs de l'école, le GRF Ressources articule ses travaux autour de deux axes : 1- les marges de l'architecture comme discipline (pratique professionnelle, enseignement, recherche) et 2- L'Architecture des marges (sociales, spatiales dans le temps), traversés par une transversalité Outils (observation, transformation, médiation).

Parallèlement à cette thématique, l'ENSACF est associée aux activités de recherche conduites dans le cadre de réseaux tels que les Réseaux Scientifiques Thématiques (RST), « Philau, ERPS (Espace rural et Projet spatial), et APC « Architecture, Patrimoine, Création ».

Par ailleurs, l'ENSACF encourage les actions portées en collaboration avec les structures de recherche du site clermontois et tout particulièrement auprès de l'École Doctorale « Lettres, Sciences humaines et Sociales » (ED n°370) ainsi qu'auprès de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand (USR 3550) dont l'École est partenaire.

L'ENSACF est ainsi dans une perspective de développement de son activité de recherche, à travers notamment la volonté de voir son GRF transformé en équipe d'accueil (EA) dans le courant du prochain quadriennal.

Enfin L'ENSACF s'est fortement engagée dans la création de la chaire « Habitat du futur » (GAIA 2.0.) en constituant une équipe pédagogique (*Design-Build*) et de recherche (*recherche finalisée*) constitutive de la chaire GAIA 2.0.

3. Missions prévues pour l'enseignant :

3.1 – Cadre de la mission

En cycle Licence

Principalement présent lors d4 semestres 2, il s'agit dans un premier temps d'introduire les notions fondamentales de la représentation et de déterminer l'équilibrage nécessaire afin de prendre en compte la grande variété de niveaux des étudiants de première année.

- Prise en charge des langages et outils de représentation architecturale, urbaine, topographique et géographique.
- Connaissance et manipulations des échelles de représentations, de leurs rapports et du cadre de leur utilisation.

La contextualisation des techniques et pratiques de représentation abordées suivant les différentes phases d'un projet - mais aussi de façon historique (évolution de la représentation et de ses outils).

Une approche du graphisme devra être abordée dans la progression par semestre.

La question de la représentation en volume fait partie des approches contemporaines de la conception et sera abordée en liaisons méthodologiques avec les autres modes de projections.

La pratique des outils numériques ne doit pas se positionner en opposition avec les outils dits « classiques » mais en complémentarité, si ce n'est en combinatoire.

L'objectif est l'appropriation de chaque outil en adéquation avec son usage et ses possibilités afin d'offrir aux étudiants l'ouverture la plus large possible sur les langages de l'architecture.

Une approche transdisciplinaire permettra d'établir des liens avec le reste de l'équipe pédagogique, dans le champ ATR mais aussi avec les autres champs selon les coordinations possibles avec des démarches de projet, de formations aux outils numériques ou d'explorations techniques.

En cycle Master, le candidat pourra être sollicité pour prendre en charge un accompagnement, au sein des domaines d'études, en liaison avec les enseignants de projet. Il devra être en capacité d'apporter aux étudiants une connaissance tant technique que conceptuelle et graphique des outils de représentation dans leur plus large éventail afin de permettre aux étudiants d'aiguiser la qualité de leurs travaux tant en termes de réflexion et de conception que d'expression.

3.2 – Contexte pédagogique

Dans la formation des architectes, au sein du champ disciplinaire « Arts et Techniques de Représentations » (ATR) l'enseignement de la « Représentation architecturale » (RA) et des « Arts Plastiques et Visuels » (APV) sont présents à différents degrés pendant les six semestres du cycle de licence en architecture.

En cycle de master, quelques accompagnements sont proposés en fonction des différents domaines d'étude. L'enseignement RA au sein du champ ATR maintient des liaisons avec les arts plastiques et aborde la question des codes de représentation du projet architectural autant dans sa dimension sensible que technique.

L'encadrement pédagogique du champ disciplinaire ATR (Arts plastiques et visuels + Représentation de l'architecture) est actuellement assuré par 2 enseignants titulaires (Maîtres de conférence) ainsi que par 3 contractuels établissement (CDI) et 5 enseignants contractuels.

3.3 – Charges pédagogiques

Nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants : 160 h équivalent TD.

Le candidat prendra en charge la formation de la représentation en architecture principalement dans le cycle Licence.

Il pourra lui être demandé des interventions en cycle Master de manière ciblée (présentation graphique dans le cadre du projet par exemple).

En cycle de licence, les compétences requises doivent permettre d'enseigner les techniques actuelles de représentations « canoniques » dans différentes projections. Une connaissance des outils numériques - en lien avec les outils plus traditionnels de la représentation - articulant les différentes temporalités induites par les outils (leurs moyens et leurs potentialités sensibles) est également attendue.

Il est aussi nécessaire de permettre aux étudiants d'apprendre à passer du volume aux plans et réciproquement afin de développer progressivement les moyens de lecture ou d'analyse spatiale et de projection permettant d'engager l'expression et la création du projet architecturale ou urbain.

Par ailleurs, l'enseignement de la discipline RA s'attache à apprendre aux étudiants à figurer les distances entre les choses, à développer une posture, à comprendre et puis à mettre en œuvre des représentations, objectives et sensibles. L'exigence de la codification du dessin technique étant nécessaire, elle doit toutefois rester au service de l'expression sensible inhérente aux idées du projet et du sens que celui-ci initie.

La progression dans ces enseignements est articulée autour de phases d'acquisition :

- Par la théorie et la pratique des fondamentaux sur un mode apprentissage/restitution /expérimentation.
- Par le développement de méthodes spécifiques dans un registre restitution/conception. L'acquisition des fondamentaux se réalise par le biais de pratiques objectives et analytiques mais aussi par une pratique sensible.

Partition prévisionnelle du temps de service

UE 2.2	Dessin de la ville ATR avec VT	TD	20h
UE 2.3	Représentations graphiques architecturales	TD	20h
UE 3.2	Pratique de la cartographie	TD	20h
UE 2.3	Expression	TD	40h
UE 4.2	Atelier d'analyse urbaine (intervention ATR)	TD	8h
	Mise à niveau des connaissances pour les étudiants L1	TD	10h
MASTER	Participation à la plateforme ATR entre les 3 DE	TD	42h

4 - Autres tâches :

- L'évaluation des étudiants, la présence aux réunions pédagogiques.
- Participer aux travaux d'évaluation pédagogique au sein du champ ATR.
- Participer aux instances de l'ENSACF.
- Participer éventuellement aux actions de recherches de l'EACF
- Suivi de Rapport d'études
- Accompagner et développer, le cas échéant, des relations de partenariat avec les acteurs culturels institutionnels et d'enseignement supérieur.

Il pourra également travailler en collaboration avec le groupe de recherche sur les questions transversales des « marges et transformations », et éventuellement participer à ce groupement visant la

création du futur laboratoire de l'ENSACF. Le cas échéant participer aux activités du GRF : séminaires de cycle doctoral, séminaires de recherche, en lien ou non avec le projet architectural ou urbain...

5 - Compétences principales mises en œuvre :

Titres, ou diplômes requis :

Diplôme d'architecte DPLG ou DE ou diplôme équivalent.

Expériences et compétences souhaitées :

Une pratique professionnelle en lien avec les métiers de l'architecture attachée à explorer les relations entre des espaces (politiques, sociaux, urbain) dans laquelle se déploie :

- Une connaissance des outils et moyens de conception et de représentation du projet d'architecture.
- Une connaissance des outils contemporains de conception et de fabrication numérique.
- Une connaissance des finalités pratiques de la représentation en terme administratif et technique
- Une pratique qui développe des moyens de restitutions sensibles (photographie, interventions, dispositifs, etc...).

Une expérience dans l'enseignement supérieur est souhaitée.

6 – Modalités de candidature

Les dossiers de candidatures complets doivent être transmis,

Avant le lundi 12 novembre midi à l'attention de monsieur le directeur par intérim de l'ENSA de Clermont-Ferrand, par voie électronique, sous format « wetransfer » aux deux adresses suivantes :

candidatures.enseignantes@clermont-fd.archi.fr avec copie à ensacf@clermont-fd.archi.fr

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- **Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles du (de la) candidate(e), ses références, ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle. Tout document permettant au jury d'apprécier les qualifications du candidat**
- **Une note pédagogique précisant en quoi les compétences et expériences du candidat répondent aux spécificités du poste (3 pages maximum)**
- **Les copies de diplôme**
- **Un justificatif (indispensable) de l'emploi principal**
- **Une copie de la carte nationale d'identité**

Après examen des dossiers par ce jury de présélection, les candidat[e]s retenu[e]s pour un entretien seront convoqués à l'école (convocation par courriel)

Des renseignements pédagogiques complémentaires peuvent être demandés auprès :

- Coordinateur ATR : Nikolas Fouré : nikolas.foure@clermont-fd.archi.fr

Points d'attention

- **Un maître de conférences associé à mi-temps ne peut pas l'être dans deux écoles en même temps.**
- **Pour information les frais de déplacements pour les auditions sont à la charge des candidats.**